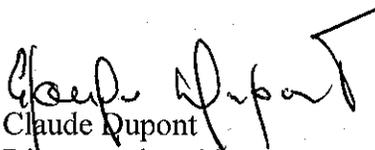


Madame Anik Montminy  
Directrice de cabinet  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de la pétition présentée par le député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, je vous fais parvenir la réponse du ministre des Transports, monsieur Pierre Moreau.

Veillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Claude Dupont  
Directeur de cabinet

Québec, le 1<sup>er</sup> mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition relative à la responsabilité des ponts d'étagement du chemin  
Sainte-Marie à Sainte-Anne-de-Bellevue

---

Cher Collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> décembre 2011 par le député de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, demandant que le ministère des Transports du Québec relève la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue de la responsabilité de réparer ou que le Ministère fournisse à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue les fonds nécessaires afin d'entreprendre et de terminer la réparation des ponts d'étagement du chemin Sainte-Marie.

La gestion et l'entretien du réseau routier artériel de l'agglomération sur lequel sont situés ces deux ponts furent, à partir de 2001, une compétence d'agglomération exercée par la Ville de Montréal. En juin 2008, l'ensemble des municipalités de l'île de Montréal a unanimement convenu, par entente avec le gouvernement du Québec, de modifications substantielles quant à la gestion du réseau routier artériel de l'agglomération de l'Île de Montréal. Par la suite, des amendements législatifs importants ont été adoptés ayant pour résultat de confier à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue la responsabilité du réseau routier artériel sur son territoire, incluant ces deux ponts, formalisant ainsi un retour à la situation qui prévalait depuis leur construction en 1965 jusqu'à l'année 2001, au moment des regroupements municipaux.

Conséquemment, le ministère des Transports du Québec, en toute cohérence avec l'intervention gouvernementale passée dans ce dossier ne peut répondre positivement à la demande de reprendre la responsabilité d'entretien de ces ponts du réseau routier municipal, localisés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Par ailleurs, le Ministère, préoccupé par la fermeture de cette section du réseau routier, travaille actuellement de concert avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à la recherche de solutions pour le remplacement de ces deux ponts par un aménagement au niveau du sol.

Enfin, soyez assuré que le Ministère évalue toutes les avenues possibles afin de contribuer à redonner aux usagers de la route et aux citoyens de Sainte-Anne-de-Bellevue, l'usage de l'intégralité de cette portion du réseau routier.

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



PIERRE MOREAU